



PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT**

**Service Financements, Transports,
Éducation et Sécurité Routières**

Cellule Départementale de la Sécurité Routière

Affaire suivie par : Dina LATCHOUMAYA

dina.latchoumaya@developpement-
durable.gouv.fr

Tél : 05 90 60 40 31

Télécopie : 05 90 98 92 91

Basse-Terre, le

Le préfet de la région Guadeloupe,
préfet de la Guadeloupe,

à

Liste in fine

Dans le but de combattre l'insécurité routière, les services de l'État et leurs partenaires restent mobilisés en menant une politique active de prévention et de répression.

En 2017, quarante et une personnes sont décédées sur les routes de Guadeloupe. Même si ce chiffre représente une baisse de 28 % par rapport à l'année 2016, il reste trop élevé et encore largement supérieur à la moyenne nationale et à celle des départements d'outre-mer.

L'excès de vitesse, la conduite sous l'emprise de l'alcool, l'usage du téléphone au volant, le non port des équipements de sécurité et le manque de visibilité des usagers vulnérables constituent les principaux facteurs aggravants relevés lors des accidents mortels.

Aussi, afin d'améliorer la sécurité routière tout en favorisant l'action citoyenne, j'ai décidé de lancer un « **appel à projets** » pour 2018 autour des enjeux suivants :

- La conduite sous l'influence de l'alcool ou des stupéfiants,
- Les équipements de sécurité (le casque et la ceinture de sécurité),
- La pratique de la vitesse excessive,
- Le manque de visibilité et de sécurité des usagers vulnérables (piétons, vélos, deux-roues motorisés),
- L'usage de distracteurs au volant,
- Les risques routiers professionnels,
- La conduite chez les seniors.

NB : Les projets d'aménagements sont exclus de cet appel à projets.

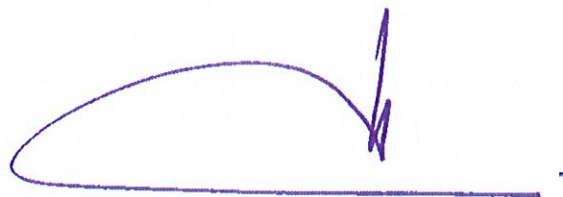
Vous trouverez en annexe, le règlement de l'appel à projets 2018, ainsi qu'une fiche synthétique de l'action. Cette fiche, dûment complétée et accompagnée du dossier de présentation sera adressée avant le mercredi 7 février 2018 (12h) à l'adresse suivante :

« APPEL A PROJETS SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2018 »
DEAL de la Guadeloupe
FTES - Cellule départementale de la sécurité routière
ZAC de Dothémare II - Kann'Opé – Bâtiment G – BP 368
97183 LES ABYMES CEDEX

Mail : cdsr.pt.ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Je vous remercie par avance pour votre contribution et vous encourage à œuvrer aux cotés de l'État pour faire diminuer le nombre de victimes sur nos routes. L'insécurité routière n'est pas une fatalité.

Le préfet



Éric MAIRE

RÈGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

1 – Cadre de l'appel à projets :

La préfecture de la région Guadeloupe, représentée par Monsieur Loïc GROSSE, Directeur de Cabinet et Chef de projet sécurité routière, lance un appel à projets à l'occasion de l'élaboration du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2018 (PDASR).

Le présent règlement fixe les modalités de cette démarche. Cet appel a pour finalité de cadrer l'activité de l'année 2018, de mobiliser et fédérer autour de projets divers les différents acteurs œuvrant pour la sécurité routière et selon les orientations nationales et les enjeux locaux suivants :

– Les orientations nationales

Le président de la République a fixé un objectif national de réduire à moins de 2000 le nombre de personnes tuées chaque année sur les routes d'ici à 2020. S'agissant de la Guadeloupe, le nombre de 26 tués par année est retenu comme celui à ne pas dépasser. Il conviendra donc de prendre des mesures visant à réduire le nombre actuel de tués sur les routes de notre département.

– Les enjeux locaux, thèmes de l'appel à projet

Au vu de l'analyse des chiffres de l'accidentalité, les enjeux locaux déterminés pour les deux années précédentes sont maintenus pour l'année 2018 :

- La conduite sous l'influence de l'alcool ou des stupéfiants,
- Les équipements de sécurité (le casque et la ceinture de sécurité),
- La pratique de la vitesse excessive,
- Le manque de visibilité et de sécurité des usagers vulnérables (piétons, vélos, deux-roues motorisés),
- L'usage de distracteurs au volant,
- Les risques routiers professionnels,
- La conduite chez les seniors.

Les projets qui seront présentés devront prioritairement répondre aux enjeux locaux rappelés ci-dessus et devront concerner un public le plus large possible.

2 – Les bénéficiaires de l'appel à projets :

Peuvent bénéficier d'un soutien dans le cadre du présent appel à projets :

- Les services de l'État,
- Les collectivités territoriales,
- La CGSS, l'ARS et les autres établissements de santé
- Les entreprises publiques et privées,
- Les associations,
- Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

3 – Les modalités de transmission des dossiers :

La fiche synthétique d'action de sécurité routière jointe en annexe, accompagné d'un dossier de présentation du projet seront transmis à la DEAL par courrier ou par mél **avant le mercredi 07 février 2018 à 12h aux adresses suivantes :**

**DEAL de la Guadeloupe
FTES - Cellule Départementale de la Sécurité Routière
ZAC de Dothémare II - Kann'Opé – Bâtiment G – BP 368
97183 LES ABYMES CEDEX**

Mail : cdsr.pt.ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

NB - Afin de prendre en charge dans les meilleures conditions les projets présentés, le cadrage financier devra être finalisé dès cette première étape.

4 – Les modalités d'examen des dossiers

Les projets transmis à la DEAL (CDSR) seront analysés par les services de l'État. Les modalités de prise en charge financière des diverses opérations retenues seront notifiées aux porteurs de projet dès lors que ceux-ci auront fourni tous les éléments nécessaires à la validation de leur dossier et auront satisfait aux exigences de la mise en œuvre d'une aide publique.

5 – Les critères de recevabilité des projets

Les projets présentés devront impérativement, sous peine d'être déclarés irrecevables, respecter les conditions suivantes :

- Viser en priorité un ou plusieurs des enjeux locaux fixés pour 2018 ou démontrer l'opportunité de la thématique ciblée,
- Avoir une date limite de réalisation des actions avant le 30 novembre 2018,
- Les actions nécessitant une participation financière doivent se dérouler entre le 1er mars et le 1er novembre 2018,

Les critères qui détermineront le choix du pôle de compétence sécurité routière sont les suivants :

- L'adéquation et la pertinence de l'action au regard des enjeux fixés pour 2018,
- L'importance en nombre du public touché par l'action,
- Le caractère innovant de l'action,
- Le nombre de partenaires financiers associés à l'action et/ou l'importance de l'engagement financier de la structure portant le projet,

- Les disponibilités budgétaires.

6 – Les modalités de prise en charge de l’opération

La prise en charge des projets présentée peut être matérielle, logistique et/ou financière, partielle ou totale. En cas de financement accordé, elle prendra l’une des formes suivantes :

– soit un règlement direct des prestations liées au projet et jugées recevables. Les documents obligatoires (devis ou documents justifiant l’existence de la structure portant le projet) différeront en fonction du type de prise en charge.

– soit dans certains cas spécifiques, par le versement d’une subvention La prise en charge financière sera partielle, à hauteur de 65 % à la notification du projet. Le solde (35%) sera versé une fois le projet réalisé.

Dans les deux cas ci-dessus, les factures justifiant de la réalisation effective de l’action seront exigées.

NB - Le porteur de projet s’assurera que le relevé d’identité bancaire (RIB) et l’extrait KBIS qu’il produira comporteront les mêmes indications sur les personnes morales et/ou physiques concernées.

7 – Informations complémentaires

Pour plus d’informations, les porteurs de projets peuvent prendre contact avec :

- Fabrice DOUGLAS : Responsable de la Cellule départementale de la sécurité routière : 0590 98 90 89 / 06 90 84 82 96,
- Dina LATCHOUMAYA : Adjointe au responsable de la cellule : 0590 60 40 31 / 06 90 80 98 82,
- Liliane MATOU : Assistante de la cellule : 05 90 60 40 05
Mail : cdsr.pt.ftes.deal-guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr

Le courrier de présentation, le règlement et la fiche synthétique d’action de l’appel à projet seront disponibles :

- sur les pages internet de la Direction de l’Environnement de l’Aménagement et du Logement (DÉAL) et de la Préfecture de Guadeloupe
- sur les pages FACEBOOK Sécurité routière Guadeloupe et FACEBOOK Préfecture Guadeloupe

DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJET 2018

<p><u>ADMINISTRATIONS DE L'ETAT</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) - Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre - Tribunal de Grande Instance de Basse-Terre - Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre - La Poste - Agence Régionale de Santé (ARS) - Direction Jeunesse et Sports - Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DDPJJ) - Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) - Gendarmerie Nationale (EDSR) - Inspection académique de Guadeloupe - RSMA - Le centre pénitentiaire de Baie-Mahault - L'université des Antilles <p><u>RESEAUX SECURITE ROUTIERE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR) - Chargé de mission sécurité routière (CMSR) - Chargé de mission deux-roues motorisés (Cm2rm) 	<p><u>MEDIAS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Guadeloupe 1ère - Radio Caraïbe Internationale (RCI) - Canal 10 - ETV - TRACE FM – ZOUK FM – ZOUK & NEWS - Zouk Radio - France-Antilles et autres magazines - Radio Inter Scool , RHT, RSA etc <p><u>INDUSTRIE DE LA NUIT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Discothèques, - Bar, restaurants, organisateurs de soirées etc <p><u>LES ARTISTES</u></p> <p><u>ASSURANCES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - GMF Assurances - GROUPAMA Assurances - MAIF - Comité guadeloupéen des Sociétés d'assurances - Comité des assureurs Antilles Guyane - Mutuelle Accidents Élèves (MAE) - Mutuelle des Étudiants
<p><u>COLLECTIVITES LOCALES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil départemental - Conseil régional - Association des maires de Guadeloupe - Les Communes - Communauté de Communes et d'agglomérations - Référents « sécurité routière » des collectivités locales 	<p><u>ENTREPRISES PRIVEES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Grande distribution, transport de voyageurs et de marchandises, BTP, Energie, entreprise de téléphonie mobile, Concessionnaires automobiles et moto, vendeurs des cycles, loueurs de voitures, taxis, centre de contrôle technique etc
<p><u>ETABLISSEMENTS PUBLICS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chambre de Commerce et d'Industrie de Guadeloupe (CCI) - Chambre des Métiers - Jeune Chambre Economique de la Guadeloupe - France-Télécom Guadeloupe - EDF Archipel Guadeloupe - ADEME Guadeloupe - Complément Général des Retraites (CGRR) - Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie de Basse-Terre - Centre de Cure Ambulatoire en Alcoologie de Pointe-à-Pitre - Centre Interprofessionnel de santé au Travail - Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre (CHU) - Centre Hospitalier de Basse-Terre (CHBT) - Agence Régionale Hospitalière (ARH) - Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) - Université des Antilles 	<p><u>ASSOCIATIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Association d'Aide Judiciaire - Orthogua – Service de traumatologie du CHU - Associations de motards - Fédération Association de Parents d'Elèves de Guadeloupe (FAPEG) - FCPE - La Prévention MAIF -La Prévention Routière - Association NIELS - Laser Antilles/Guyane - Les Anges de la Route - Les associations d'étudiants - Association AN WOUT - Fédération guadeloupéenne de bœufs-tirants - CRCG Comité du Tour cycliste de Guadeloupe - Associations sportives (cyclisme, pédestre, football etc) - Associations et Comités carnavalesques etc

Porteur de projet :

Personne à contacter :

Qualité/Rôle :

Adresse :

Téléphone

Courriel :

Titre de l'action :

Cadre de l'action, objectifs, détails

Date(s) de réalisation

Horaires de la manifestation

Adresse de la
manifestation :

Enjeux

- Alcool et stupéfiants
- Visibilité des Usagers Vulnérables
- 2-roues motorisés
- Vitesse
- Equipements de sécurité
- Risques routiers professionnels
- Usage de distracteurs au volant
- Conduite chez les séniors
- Autres :

Cible

- Jeunes
- Seniors
- Tout Public
- Personnel
- Autres (préciser)

Domaine

- Information
- Formation
- Éducation
- Communication

Ce que vous attendez de
l'Etat

- Matériel
- Financement
- Mise à disposition d'IDSR

Les partenaires et les
intervenants prévus par le
porteur de projet :

Moyen de communication
et supports du porteur de
projet (radio, tv, flyers,
presse écrite, réseaux
sociaux ...)

